

EMBALLAGES & PAPIERS



papiers, emballages et briques en carton



bouteilles et flacons en plastique



emballages en métal



tous les autres emballages en plastique



À déposer en **vrac**, sans les laver, les emboîter ni les compacter.

BIODÉCHETS



épluchures, coquilles d'oeufs



café, thé



restes de repas



pain



À déposer dans les sacs kraft fournis.

- Un bioseau et des sacs kraft sont distribués gratuitement à l'occasion d'une **permanence d'information** à proximité des bornes : Rue Clos Chassaing, le lundi 8/01 de 10h à 13h et de 16h à 19h  ou à la **déchèterie de Périgueux** aux horaires d'ouverture habituels.

- L'ouverture de la trappe biodéchets nécessite la carte usager et est comprise dans votre forfait d'ouvertures d'ordures ménagères. Pour 8 ouvertures bio-déchets, seule 1 ouverture d'ordures ménagères résiduelles vous sera décomptée du forfait. En cas de dépassement de votre forfait d'ouvertures, l'ouverture sera facturée 0,70€.

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS CHANGE

avec la mise en place des bornes enterrées accessibles 24 h / 24 .

A partir du lundi 8 janvier 2024, tous les bacs vont disparaître et seules les bornes installées devront être utilisées.



Les ordures ménagères

- Déposez vos déchets ménagers par la trappe d'accès.
- Pour une meilleure hygiène, ne jetez pas en vrac, utilisez un sac poubelle.
- Si vous avez des déchets encombrants, déposez les en déchèterie.



Les emballages et papiers

- Déposez vos emballages et vos papiers en vrac par la trappe d'accès.

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent !



Les biodéchets

- Déposez vos déchets organiques (restes de repas, épluchures, coquilles d'oeufs, pain rassis, café, thé ...) grâce aux sacs kraft fournis.



Le verre

- Déposez uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre sans couvercles, ni bouchons.
- La vaisselle cassée est interdite de même que les lampes, les ampoules et le verre de vitre.

Périgueux - rue Clos Chassaing

Géocalisez les points d'apport volontaire sur SMD3.FR



Les avantages de la collecte en apport volontaire :

- Possibilité de se rendre sur le point de collecte de son choix, à toute heure de la journée.
- Meilleure intégration dans l'environnement du matériel de collecte.
- Amélioration du cadre de vie avec des points de collecte plus propres et plus pratiques.
- Réduction du nombre de collecte pour une meilleure circulation.
- Maîtrise des coûts de fonctionnement pour anticiper la hausse de la TGAP.



Ordures ménagères

Emballages et papiers

Verre

Biodéchets

Permanence d'information

